



COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL
DU 30 mai 2022

Membres présents : Mesdames BODIVIT Fanny, FONTAINE Françoise et Messieurs BOUCARD Philippe, BOSSUYT Fabrice, DOUCET Frédéric, MONSALLIER Roland, MOLANDRINO Luc, TAMBOURELLI Bruno et Patrice VERGER.

Absents : Madame HIS Charlotte et Messieurs HARASSE Mickaël, MARTIN Nicolas, METAYER Xavier et MOROCZ Eric.

Pouvoirs :

- Mme Charlotte HIS donne pouvoir à Mr Fabrice BOSSUYT

Ouverture de la séance à 19h07.

La secrétaire de séance est Fanny BODIVIT.

ORDRE DU JOUR

I. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Mr le Maire précise que depuis 2 ans que le conseil est en place, nous sommes passés par le confinement, le couvre feu, les mesures diverses de protection contre le COVID qui ont changé sans arrêt. Actuellement la « guerre » en Ukraine laisse présager d'une période économique troublée qui ne va pas être sans répercussion sur nos vies quotidiennes et sur la gestion de la commune. Le COVID n'est pas éradiqué, ce n'est pas parce que quasi toutes les mesures de protection ont été supprimées, qu'après les élections elles ne soient pas remises en place avec leurs conséquences sanitaires et financières. Le gouvernement souhaite effectuer des économies à hauteur de 15 milliards sur le dos des collectivités territoriales et nous le sentons déjà alors que nous avons de nombreuses charges incompressibles. Nous n'avons malheureusement pas de visibilité sur l'avenir financier et réglementaires de notre commune, nous devons rester vigilant et faire de la pédagogie vis-à-vis de la population. Nous ne pourrons pas revenir aux habitudes post période COVID et nous n'avons pas le choix. Cette année sont donc supprimés les évènements tels que la fête des mères, le fleurissement dans la commune, les fleurs offertes lors des mariages sont conservées mais payé sur les deniers personnels de Monsieur le maire.

1) Point crèche par Monsieur Patrice VERGER

Les travaux sont en cours et nous effectuons des réunions de chantier régulièrement.

L'ouverture devrait être prévue pour la première quinzaine de septembre.

Pour rappel, la crèche est privée et donc hors de la responsabilité de la mairie.

Le loyer mensuel sera de 550 €.

Les travaux de terrassement pour la tranchée sont en cours afin de passer les câbles électriques entre le cabinet infirmières et la crèche.

Les compteurs d'eau et d'électricité seront individuels.

2) Lotissement Les Echalas par Monsieur BOSSUYT Fabrice

Une réunion a été organisée avec les propriétaires des terrains (seuls environ 15 étaient présents), la société SOPHIL'IM (le seul aménageur à nous avoir présenté un projet sur le site) accompagné d'un géomètre et d'un notaire, afin d'expliquer le cadre réglementaire concernant l'aménagement de plusieurs maisons sur la zone des Echalas. Chaque propriétaire est reparti avec les informations nécessaires à toutes prises de décisions concernant la vente des terrains.

Nous avons déjà rencontré une autre société et il semblerait qu'un 3^{ème} acteur soit intéressé mais n'a pris contact avec nous.

Si le projet n'aboutit pas, cette zone sera reclassée en zone naturelle et une autre zone serait créée.

Cette extension est importante afin de pallier aux dotations supprimées ou baissées mais également pour le maintien des classes de notre école et éviterait également une augmentation des impôts.

Les terrains seront viabilisés par l'aménageur et libre de constructeur, les espaces communs et la voirie feront l'objet d'une rétrocession au domaine public communal par la suite. La commune doit valider et travailler avec l'aménageur sur le Permis d'Aménager. Nous sommes dans l'attente des retours des propriétaires.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : il faudra se rapprocher d'EPN pour les voiries.

3) Sécurité par Monsieur TAMBOURELLI Bruno

- Aménagement de sécurité : RD 50 Route de l'Imprimerie

Nous avons déjà évoqué dans de précédents conseils notre projet de faire un aménagement de sécurité au Mesnil bas au niveau des forges, projet qui avait été chiffré.

Mais au vu de la conjoncture actuelle, du manque de dotations de l'état, de la multiplication des dépenses énergétiques, des emprunts en cours (église) de l'augmentation des matières premières dans tous les domaines mais surtout dans l'alimentaire avec la cantine, notre projet ne pourra être réalisé immédiatement car nous devons faire des économies.

Dès que notre situation financière le permettra, cela sera une de nos priorités.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : où en est la subvention au titre des amendes de police ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : nous n'avons pas eu de retour, et il n'y a pas de financement extérieur.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : cet aménagement est pérenne mais peut-on faire un aménagement temporaire ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : le plateau n'est pas possible, mais mettre un aménagement temporaire sur le côté de la voirie fait double effet, ralentissement et accélération des véhicules qui veulent absolument passer.

Intervention de Patrice VERGER : serait-il possible de mettre un stop sur la route départementale, les automobilistes n'auraient pas le choix de s'arrêter et donc couper cette vitesse excessive.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : oui c'est possible, on peut également abaisser les vitesses et instaurer une zone 30 km/h.

Intervention de Roland MONSALLIER : mettre des feux tricolores ou feux intelligents ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : oui on peut aussi, il faut bien les signaler pour éviter tout recours en cas d'accident. EPN fait l'installation mais c'est à charge de la commune, il faut voir le coût d'un tel aménagement.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il faut que soit rapidement chiffré un tel projet afin de trouver une solution même provisoire.

Concernant la vitesse excessive également route de Dreux sur la RD 76, il faut voir s'il est possible de refaire le marquage au sol avec ligne continue pour matérialiser visuellement et éviter que les automobilistes coupent les virages.

Intervention de Roland MONSALLIER : en bas de la Côte Noire, peut-on installer un miroir ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : non ce n'est pas réglementaire car ça déforme et visuellement on peut difficilement se rendre compte de la vitesse.

Réponse de Roland MONSALLIER : dans ce cas mettre un obstacle ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : les obstacles durs sont interdits car en cas de choc cela doit pouvoir casser. Il faut la signalisation pour des poteaux bois ou plastique. Attention à la responsabilité de la commune.

- Gens du voyage :

Les gens du voyage se sont de nouveau installés sur notre stade en déplaçant les plots en béton, en découpant le cadenas et en découpant et tordant le gabarit de hauteur à l'entrée.

Nous avons déposé plainte pour l'installation illicite, les destructions de biens publics et le vol d'énergie car ils se sont branchés sauvagement sur les différents réseaux de distribution (voir avec Mr MORDAN si les compteurs sont en bon état de fonctionnement).

Ils sont restés moins longtemps que la dernière fois, 5 jours contre 15 car nous avons effectué une demande de référé en préfecture pour qu'ils quittent les lieux le vendredi 27 mai.

Mais si ces derniers avaient fait appel de cette décision, l'appel étant suspensif, ils auraient pu rester encore au moins une semaine.

Avec l'aide de l'EPN, nous avons en parallèle du référé, opté pour une autre procédure en passant par un constat d'huissier avec en finalité une demande de quitter les lieux le vendredi 27 mai sous peine de voir tous les véhicules et caravanes gagés en préfecture (impossible de vendre, de céder chaque véhicule sauf en payant 2 400€ par véhicule pour pouvoir enlever le gage).

Notre décision a porté ses fruits puisqu'ils ont quitté les lieux le jeudi 26 mai.

L'intervention de l'huissier est payante, un chiffrage est en cours mais il devrait avoisiner les 800€.

Elle nous évite de plus gros dégâts et souillures sur le stade et ses alentours.

En espérant que notre action les dissuade d'une prochaine invasion. Dans le cas contraire, nous referions exactement la même chose.

Intervention de Frédéric DOUCET : ne pourrait-on pas réduire la largeur du portail ? A Muzy ils ne s'installent plus.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : à Muzy il n'y a plus d'eau ni d'électricité donc c'est plus compliqué pour eux de s'y installer. Je propose de créer une sous-commission avec Bruno TAMBOURELLI pour penser au réaménagement du stade. Un dépôt de plainte a été posé. Attention car un riverain a voulu déplacer le câble et aurait pu être électrocuté. Je tiens à remercier vivement notre 1^{er} adjoint d'avoir géré ce problème qui est compliqué et stressant.

- Travaux enfouissement route de Saint André :

Prochainement, des travaux d'enfouissement du réseau public avec la pose de nouveaux candélabres va commencer. Ils devaient débiter mi-mai et dureront deux mois.

Nous attendons la demande d'arrêté de circulation qui doit nous être transmise par la société chargée des travaux.

Dès que nous aurons cette dernière, nous étudierons en concertation avec les commerçants les déviations de circulations qui causeront le moins de gêne possible.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : les travaux sont en partie pris en charge à 94% par subventions.

Intervention de Roland MONSALLIER : avant fin juillet il faut donner au SIEGE les projets ou non projet pour 2023. Ils étudient la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques à leurs frais mais ils récupèrent l'électricité le temps de couvrir leurs frais.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : dans ce cas, ce n'est pas une opération rentable pour la commune.

4) RLPi : Rapport 1ère commission EPN par Monsieur BOUCARD Philippe

C'est quoi ?

Afin d'assurer une publicité plus qualitative et plus respectueuse de notre cadre de vie, le Conseil Communautaire a prescrit le 13 octobre 2020 l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) pour le territoire d'Evreux Portes de Normandie. Le RLPi constituera un outil au service de l'ensemble des 74 communes afin d'adapter la réglementation nationale concernant les publicités, les enseignes et les pré-enseignes.

Pourquoi ?

Le RLPi vise à ajuster ou préciser la réglementation nationale en prenant en compte les enjeux paysagers, touristiques, patrimoniaux et économiques spécifiques aux 74 communes du territoire. Juridiquement, c'est un document réglementaire qui fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseignes. Un équilibre doit notamment être trouvé entre protection du cadre de vie et la nécessité de communication des acteurs économiques.

Diagnostic :

Afin de procéder à l'élaboration du RLPi, un état des lieux de l'affichage sur le territoire a été réalisé. Ce dernier a permis de repérer les dispositifs d'affichage, leurs lieux d'implantation, leurs caractéristiques ainsi que leur conformité ou non à la réglementation nationale de publicité.

694 supports publicitaires ont ainsi été recensés. Une très grande majorité de ces supports sont de petit format (moins de 4m²). Il s'agit soit de supports installés dans le centre d'Evreux ou des différents bourgs, soit de petits supports publicitaires sur piquets installés en entrées de villes et cherchant à attirer le voyageur.

D'un autre côté, 23% des supports sont de très grand format (plus de 12m²) et sont associés à des secteurs commerciaux de zones d'activités.

Les orientations définies par le territoire :

Axe 1 : Préserver les paysages naturels, agricoles et urbains, valoriser les secteurs patrimoniaux, vitrines d'Evreux Portes de Normandie

Axe 2 : Maintenir un cadre de vie de qualité

Axe 3 : Maitriser la publicité, les enseignes et pré-enseignes sur les principaux axes structurants du territoire

Axe 4 : Contribuer à l'attractivité économique et commerciale du territoire

Présentation aux conseillers de la carte actuelle et nos quelques propositions de modifications.

Prochaines réunions publiques les 2 et 7 juin. La communication sera faite sur le site et FB.

Validation du projet au conseil communautaire fin juin.

5) Communication par Monsieur BOUCARD Philippe

- Statistique de fréquentation du site internet :

Depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2400 utilisateurs

Environ 130 utilisateurs par semaine

7800 vues

Temps moyen sur le site : 1 minute

Principaux jours d'utilisation : dimanche, lundi, samedi et mercredi

Pages les plus consultées : accueil, association, nous contacter, accueil mairie et les comptes-rendus.

En plus des moyens dématérialisés, nous sommes en train de demander des devis pour un ou des affichages fixes, lumineux ou pas. (Type "totem" mobilier urbain devant la mairie). On peut également mettre des affichages vitrés à la place de ceux en bois.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il y a des panneaux d'information à ajouter dans certains quartiers, il faut voir avec Gaylord pour une fabrication à moindre coût.

Une vidéo aérienne sera faite prochainement avec l'aide d'une société qui travaille pour l'EPN. Nous pourrions déterminer le chemin que fera le drone afin de valoriser Mesnil d'une autre manière.

L'enregistrement se déroulera un samedi. Je vais les recontacter pour qu'il nous propose des dates et puisse faire alors les démarches d'autorisation auprès de la préfecture.

Il y aura un rendez-vous afin de faire une visite de la commune pour voir quelles vues peuvent être prises.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faut s'associer avec le patrimoine également.

6) Centre de Loisirs par Madame BODIVIT Fanny

Un démarrage doux avec une moyenne de 20 enfants le mercredi et 26 pendant les vacances en 2021.

En 2022, 23 enfants en moyenne le mercredi et 23 pendant les vacances 2022. Une cinquantaine attendue pour juillet. Au global, 125 enfants inscrits dont 18 (12 petits et 6 grands) de Mesnil ce qui représente 85 familles bénéficiaires du service dont 13 de Mesnil.

Bilan financier de reste à charge pour la commune :

- 2021 de sept. à décembre : 9 173.06 € restant à la charge des 5 communes dont 1 420.24 € pour Mesnil.
- 2022 de janvier à ce jour : 13 698.27 € restant à la charge des 5 communes dont 2 109.24 € pour Mesnil.

Somme en attente de versement :

- CAF environ 13000€

Les effectifs inscrits sur la période de juillet viendront rééquilibrer les charges financières des ouvertures du mercredi.

Ce bilan intervient avant le rendez-vous sollicité par la CAF le 16/05/2022 et ayant pour objet une baisse de la tarification aux familles lors de l'utilisation du Centre de Loisirs. Cette demande est celle de la Caf est non celle des familles qui fréquentent la structure qui n'en ont pas fait la demande. Notre position et celle des 4 autres communes est de maintenir la tarification déjà appliquée, qui correspond aux coefficients familiaux des foyers et surtout de pérenniser la structure et le service apporté aux familles dans le temps.

Dans l'hypothèse où une famille solliciterait le centre de loisirs et serait gênée par la tarification, nous pourrions l'accompagner alors dans la constitution d'un dossier auprès du CCAS.

A l'humanité des 5 communes on validait l'accueil d'un jeune ukrainien sans facturation de journée à la famille française accueillante, seul une participation pour le repas est demandée.

7) Activités associatives par Monsieur BOSSUYT Fabrice

Actuellement, toutes les associations utilisant le foyer le font gratuitement. Or nous avons plusieurs associations non Mesniloise. Nous proposons de laisser la gratuité du foyer la première année puis de soumettre un tarif de location à partir de la deuxième année pour les associations extérieures uniquement. Il est proposé un tarif compris entre 100 € et 150 € à l'année. Ce tarif nous permet de couvrir quelques frais et n'est pas prohibitif pour les associations.

Monsieur le maire ajoute donc cette délibération à l'ordre du jour et propose 100 €.

II. DELIBERATIONS

1. Demande de Fonds de concours pour l'achat de matériel technique prévu au budget 2022.

Monsieur le Maire demande de faire une demande de subvention auprès des Fonds de concours de l'EPN. Fonds de Concours pour un taux de 50% du restant HT.

Soit pour l'achat du matériel suivant :

- Une tondeuse Honda pour un montant de 899.25 € ht
- Un reciprocateur RG-KM pour un montant de 310.50 € ht (permet de brosser les caniveaux pour nettoyer)
- Kit de 7 machines + lampes + chargeur 4 batteries chariot pour un montant de 1 680.00 € ht

soit un montant total de 2 889.75 € ht

Fonds de Concours : $2\,889.75 \times 50\% = 1\,444.87 \text{ €}$

Mairie : $2\,889.75 \text{ €} \times 50\% = 1\,444.88 \text{ €}$

Après avoir touché la subvention, il reste à la charge de la mairie pour l'année 2022 : $1\,444.88 \text{ €} + 578.62 \text{ €}$ de TVA qui sera récupérée en 2023.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

2. Demande de Fonds de Concours pour la réparation de la rive sur le toit de la future crèche prévu au budget 2022.

Monsieur le Maire demande de faire une demande de subvention auprès des Fonds de Concours de l'EPN. Fonds de Concours pour un taux de 50% du restant HT.

Le montant des travaux de réfection de la rive s'élève à 4 583.00 € ht

Fonds de Concours : $4\,583.00 \times 50\% = 2\,291.50$ €

Mairie : $4\,593.00 \text{ €} \times 50\% = 2\,291.50$ €

Après avoir touché la subvention, il reste à la charge de la mairie pour l'année 2022 : $2\,291.50 \text{ €} + 916.60 \text{ €}$ de TVA qui sera récupérée en 2023.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

3. Augmentation du tarif de repas de cantine suite à l'augmentation des matières premières.

Comme nous l'avons évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal et après avoir fait les calculs, nous devons impérativement augmenter le prix du repas de cantine afin de palier à l'augmentation des matières premières tout en ayant mis en place une vigilance sur les commandes de certains produits en cantine.

Nous proposons aujourd'hui, les augmentations suivantes sachant que pour qu'elles soient efficaces, il aurait fallu les appliquer dès le mois de juin et non septembre. Ce tarif, appliqué au 1^{er} septembre 2022 est une mesure d'urgence provisoire et non définitive.

Prix repas enfant : 3.50 €

Prix repas employés : 5.10 €

Prix repas adultes : 8 €

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

Intervention de Bruno TAMBOURELLI et Fanny BODIVIT : il faut vraiment agir sur une collaboration avec les autres communes pour une mutualisation des achats.

4. Subvention APE les P'tits Gutenberg.

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que l'association a refait une demande de subvention précisant les actions menées sur un an ainsi que deux devis pour des événements à venir et plus précisément la kermesse. Après avoir demandé des informations complémentaires auprès de Mme Delaye, les membres du Conseil Municipal proposent d'octroyer une subvention de 800 € correspondant au montant du devis de structures pour la kermesse. Il faut cependant demander le budget global de 2020-2021 et 2021-2022.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abst : 1

5. Subvention Gymnastique Mesniloise.

Monsieur le maire a reçu une demande de subvention pour un montant de 500 €. Habituellement l'association perçoit une subvention annuelle de 300 €. Monsieur le maire propose d'accepter la demande à hauteur de 500 €.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

6. Frais de duplicata de livret de famille.

Afin d'absorber les frais postaux et de fournitures de livrets de famille dans le cas d'une demande de duplicata pour perte ou vol, monsieur le maire propose de facturer chaque demande 15 euros. Cette décision est applicable dès le 30 mai 2022.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

7. Mutualisation des achats.

Afin de faire descendre les coûts des achats concernant la cantine scolaire, les membres du conseil municipal souhaitent, en collaboration avec Muzy, Saint Germain sur Avre, Courdemanche et en association avec les personnels concernés pouvoir grouper les achats.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

8. Tarif du foyer communal pour les associations extérieures.

Comme évoqué en début de séance, Monsieur le maire propose de faire payer les associations dont le siège n'est pas au Mesnil à hauteur de 100 € par an et ce, à partir de la deuxième année d'activité.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

QUESTIONS DIVERSES

1. Manifestations scolaires à venir.

Le spectacle de fin d'année aura lieu le samedi 11 juin de 14h à 15h et sera suivi de la Kermesse. La remise des prix aura lieu le 24 juin. La journée sportive sur le stade se déroulera le mardi 5 juillet. La sortie scolaire à la mer sera le vendredi 1^{er} juillet.

2. Demande de garage à vélo sur voie publique.

Patrice VERGER informe le conseil municipal d'un courrier reçu de Madame THOMAS qui demande l'installation d'un garage à vélo.

Les membres du conseil municipal y sont favorables, à condition qu'il ne soit pas installé sur une place de stationnement pour véhicule. Voir pour installer des racks le long de la mairie.

3. Entretien des bordures des propriétés.

Monsieur Roland MONSALLIER souhaite relancer les propriétaires sur les abords de leur propriété.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : il faut tout d'abord avoir le matériel pour que nos agents puissent nettoyer les caniveaux. Les riverains sont dans l'obligation de nettoyer les trottoirs le long de leur propriété, mais un arrêté sera pris et permettra le cas échéant de verbaliser les riverains qui ne souhaitent pas respecter cet arrêté.

4. Bar.

L'une des propositions de rachat du Bar a été acceptée par le tribunal. Il s'agit du propriétaire des murs, qui nous a assuré rouvrir le bar après avoir fait des travaux. Cette réouverture devrait avoir lieu en septembre 2022.

5. Stade.

Monsieur le maire et Monsieur MARTIN ont rencontré des représentants du football club d'Illiers-l'Evêque pour envisager une réutilisation du stade pour le football.

6. Mare Grande Rue.

Monsieur Luc MOLANDRINO demande s'il serait possible que la mare qui se trouve dans la Grande Rue soit réhabilitée par les pompiers.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : ce n'est pas possible et ce n'est pas les pompiers mais l'EPN qui s'occupe de la réhabilitation des mares. Ils ont fait la visite des mares mais nous n'avons pas eu de retour à ce jour.

Fin de la séance à 22 h 20.

La secrétaire de séance,
Fanny BODIVIT

